

Notification concernant l'application provisoire du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et la République d'Islande

En vertu de son article 3, troisième alinéa, le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et la République d'Islande ⁽¹⁾, signé à Bruxelles le 28 juillet 2010, s'applique à titre provisoire à compter du 1^{er} mars 2011.

⁽¹⁾ JO L 291 du 9.11.2010, p. 14.

Notification concernant l'application provisoire du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège

En vertu de son article 5, troisième alinéa, le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège ⁽¹⁾, signé à Bruxelles le 28 juillet 2010, s'applique à titre provisoire à compter du 1^{er} mars 2011.

⁽¹⁾ JO L 291 du 9.11.2010, p. 18.
